

SEANCE DU 26 FEVRIER 2026

En exercice : 15
Présents : 9
Pouvoirs : 2
Absents excusés : 3
Absents : 3
Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE VINGT-SIX FEVRIER à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 13 FEVRIER 2026, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, Mme Noëlle GRAVAUD, M. Jean-Christophe DOMINGUEZ, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Bertrand DOLIGEZ.

ABSENTS EXCUSES : Mme Marielle MERMOUD (donne pouvoir à Gaëlle BLANCHARD), Florian GIBIER (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : Mme Peggy LE BRUCHEC, M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS ET DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} MARS 2026
--

DEL2026-033

Rapporteur : Elisabeth MOLLARD

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8, L5111-1 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984, article 34 ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 12 février 2026,

Vu la modification du tableau des emplois et des effectifs arrêtés par délibération n° 2024-141 portant mise à jour du tableau des emplois permanents au 1^{er} janvier 2025 ;

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Depuis la dernière délibération, les mouvements de personnel et l'évolution des besoins, ont amené la collectivité à mettre à jour le tableau des emplois.

La présente délibération a pour but de mettre à jour le tableau des emplois en prenant en compte les évolutions de postes.

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 074-217400852-20260226-DEL2026033-DE

Suppressions de postes :

Dans le cadre d'une mise à jour du tableau des effectifs, il convient de supprimer des postes devenus vacants :

Filière	Grade	Quotité
Administrative	Adjoint administratif	Temps complet
Technique	Agent de maitrise	Temps complet
	Technicien	Temps complet

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 11	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

Article 1 : **D'APPROUVER** la suppression des postes suivants à compter du 1^{er} mars 2026 :

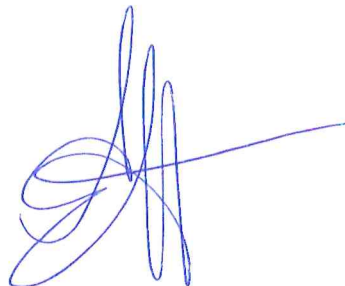
- Un poste d'Adjoint administratif à temps complet,
- Un poste d'Agent de maitrise à temps complet,
- Un poste de technicien à temps complet,

Article 2 : **D'APPROUVER** en conséquence la modification du tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

Article 3 : **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

En Mairie, le 26 février 2026
Le secrétaire de séance,



En Mairie, le 26 février 2026
Le Maire,
François BARBIER



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le